

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
DIRECTION DE LA LEGISLATION FISCALE

PARIS, LE

Sous-Direction D - Bureau D1

139, RUE DE BERCY  
TELEDOC 644  
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Lydie LAURENT

lydie.laurent@dgi.finances.gouv.fr

Téléphone : 01.53.18.91.79

Télécopie : 01.53.18.36.02

Réf : SEC-D1/08006340/D1-A

Monsieur le Président,

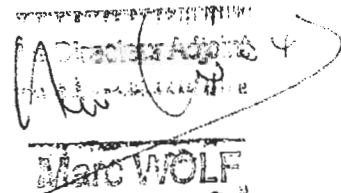
Vous avez souhaité obtenir la confirmation de la possibilité d'exonérer de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) les prestations d'enseignement des arts énergétiques chinois (AEC)<sup>1</sup> lorsqu'elles sont dispensées soit par une personne physique sur le fondement de l'article 261-4-4°-b du code général des impôts (CGI), soit par une association au profit de ses membres sur le fondement de l'article 261-7-1°-a du même code.

Il m'est agréable de vous apporter la confirmation demandée<sup>2</sup> dès lors qu'à la suite de la publication de l'arrêté du 12 juillet 2007 du ministre chargé de la jeunesse et des sports<sup>3</sup>, les arts énergétiques chinois sont désormais reconnus comme discipline sportive.

Ces prestations pourront donc être exonérées à compter du 9 septembre 2007<sup>4</sup>.

Enfin, je vous confirme que la doctrine administrative 3 A 1155 § 18 relative aux cours de yoga demeure applicable dès lors que cette discipline n'est pas reconnue par le ministère compétent comme faisant partie des AEC.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Directeur Adjoint  
DGI  
MARC WOLF

<sup>1</sup> Notamment le qi gong.

<sup>2</sup> Sous réserve de respecter les autres conditions posées pour l'application de ces deux mesures d'exonération.

<sup>3</sup> Arrêté portant création de la mention « arts énergétiques chinois » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », publié au Journal officiel du 8 septembre 2007 p. 14818.

<sup>4</sup> Soit le lendemain du jour de la publication de l'arrêté du 12 juillet 2007.

Président de l'association de gestion des  
professions libérales agréée (AGPLA)  
8, place du Colombier  
BP 40415  
35004 RENNES CEDEX